



## RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2008

Société pédagogique genevoise

### Fonctionnement de l'enseignement primaire – rentrée 2008

Conformément au texte de la résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008, les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 12 juin 2008,

➤ **ont pris connaissance des objets traités par la commission du fonctionnement le 11 juin et des points d'accord qui en résultent, et retiennent principalement que :**

◆ **Maîtres-adjoints**

- Une enveloppe sous forme d'**heures au cachet** (+ **dégrèvements** à partir de 25 classes) est attribuée aux établissements en fonction de leur taille et du nombre de sites qui les composent ;
- Un maître-adjoint sera désigné en principe **dans chaque école** et bénéficiera d'un **défraiement mensuel fixe** sous forme d'heures au cachet (4 min. et 8 max. /mois) ;
- Le **solde** de l'enveloppe pourra être utilisé pour des tâches liées à la fonction de maître-adjoint ou relevant des besoins de l'équipe ;
- L'**enveloppe** attribuée aux établissements sera **gérée dans la transparence** par l'équipe et la directrice ou le directeur d'établissement (DIR-E) ;
- Un courrier explicite et exhaustif sur la procédure de **désignation** des maîtres-adjoints d'ici à fin septembre, incluant un cahier des charges général, sera envoyé à toutes les écoles à mi-juin par la direction afin que chaque collègue puisse s'y intéresser en connaissance de cause ;
- Les **dégrèvements** représentent des **postes** (25 ou 50%) et, dans la mesure du possible, doivent, pour la bonne organisation des classes, être repourvus avant fin juin, d'entente avec l'équipe et la/le DIR-E ;

◆ **Observatoire**

- Les fonctions et processus seront évalués dès la rentrée et un **rapport annuel public** sera rendu ;
  - Les **missions de l'Observatoire** ne pourront pas toutes être menées simultanément et la commission du fonctionnement sera consultée sur les choix à opérer ;
  - La **commission du fonctionnement est destinataire des rapports** de mission et formule des propositions d'évolution du nouveau fonctionnement ;
  - La **consultation de l'ensemble du corps enseignant** sur le nouveau fonctionnement est clairement envisagée.
- **Par ailleurs, les membres insistent sur l'indépendance** de fonctionnement de l'**Observatoire** et souhaitent que sa gestion soit dissociée de la direction générale de l'enseignement primaire.

*Au vu de ces constats, les membres déclarent que l'effort consenti par le département, et relevé par l'AGO du 3 juin, a permis à la commission du fonctionnement de travailler d'une manière correcte. Les points de convergence et les différentes garanties données, qui engagent tous les partenaires, peuvent être considérés comme la réunion des conditions minimales pour mettre en route et soutenir la réorganisation du primaire à la rentrée 2008.*

Il va toutefois de soi que les membres accorderont la plus grande attention à la poursuite nécessaire des travaux liés au nouveau fonctionnement – tout n'étant de loin pas réglé – par une concertation respectueuse qui, pour ajouter un peu de complexité, devra se dérouler conjointement aux premières analyses de la réforme.